CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E88185** **VALABLE JUSQU'AU** **22/06/2027**

ÉDITÉ LE 07/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1997

Raison sociale : DE FREITAS & MAIRE CARRELAGE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/04/2025

Capital : 7 622

LIEU-DIT TABERNE
47150 LA SAUVETAT-SUR-LEDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 414130864

Siret : 414 130 864 00021

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 7110679

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 147206066 M 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 147206066 M 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 05 53 49 09 86 **Fax :**

Portable : 06 03 53 05 07

Responsabilité légale :
DE FREITAS TONY GÉRANT / MAIRE ANTHONY CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.defreitas-carrelage.com

E-mail : defreitas.carrelage@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 700 956 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	6	21/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/09/2026 10:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.